

Politique d'exclusion du groupe Flossbach von Storch



Flossbach von Storch

« La durabilité est la caractéristique essentielle d'un investisseur qui pense à long terme et, par conséquent, d'une stratégie d'investissement axée sur le long terme.
Une entreprise ne peut réussir à long terme, et donc être durable, que si elle sert bien ses clients, motive ses employés, traite ses partenaires commerciaux de manière équitable, investit suffisamment, paie des impôts et ne cause aucun dommage à l'environnement.
C'est la raison pour laquelle nous ne nous soucions pas uniquement des modèles commerciaux et des bilans des entreprises, mais aussi des personnes qui sont derrière elles. »

Dr. Bert Flossbach

Fondateur et membre du conseil d'administration de Flossbach von Storch AG

Signatory of:



REMARQUE PRELIMINAIRE

La politique d'exclusion du groupe Flossbach von Storch (Flossbach von Storch AG, Flossbach von Storch Invest S.A. et ses filiales, appelé aussi « groupe FvS » ou « Flossbach von Storch ») décrit la manière dont les critères d'exclusion sont pris en compte dans la gestion des fonds d'investissement (les « Fonds ») gérés par FvS Invest S.A. et dans la gestion du portefeuille financier de Flossbach von Storch AG, mais aussi la manière dont ils sont pleinement intégrés dans la politique d'investissement.

La politique d'exclusion est disponible sur le site Internet de FvS Invest S.A. (www.fvinvest.lu) ainsi que sur celui de Flossbach von Storch AG (www.flossbachvonstorch.de/de).



Aperçu

Remarque préliminaire	2
1 Champ d'application	4
2 Critères d'exclusion	4
2.1 Critères d'exclusion minimaux.....	4
2.2 Définitions des critères d'exclusion sélectionnés	4
2.3 Caractéristiques spéciales	6
2.4 Sources de données et méthodologie.....	6
2.5 Surveillance	8
3 Révision de la politique d'exclusion.....	8



1 CHAMP D'APPLICATION

Cette politique d'exclusion s'applique aux fonds communs de placement internes ainsi qu'aux fonds d'investissement et mandats gérés par Flossbach von Storch qui acceptent l'application des présents principes directeurs.

2 CRITERES D'EXCLUSION

2.1 Critères d'exclusion minimaux

Le groupe Flossbach von Storch applique les critères d'exclusion minimaux suivants, qui excluent les investissements dans des entreprises ayant des modèles économiques spécifiques. Sont exclus les investissements dans des entreprises dont

- > 0 % du chiffre d'affaires est issu des armes controversées,
- > 10% du chiffre d'affaires sont issus de la production et/ou de la distribution d'armements,
- > 5% du chiffre d'affaires sont issus de la production de produits du tabac,
- >30 % du chiffre d'affaires sont issus de l'extraction et/ou la distribution de charbon.

Une exclusion est également appliquée aux entreprises

- qui ont gravement enfreint (sans perspective positive) les principes du Pacte mondial des Nations unies (voir la version ci-dessous) et
- aux émetteurs souverains considérés comme non « libres » selon l'indice Freedom House.

2.2 Définitions des critères d'exclusion sélectionnés

Armes controversées

Flossbach von Storch s'engage à soutenir et à respecter les conventions visant à interdire la production et le commerce des armes controversées (Controversial Weapons, CW). Les investissements dans des entreprises qui génèrent du chiffre d'affaires de la vente d'armes controversées sont exclus.

Les armes controversées sont, de l'avis général, des systèmes d'armes qui fonctionnent de manière indifférenciée, causent des souffrances disproportionnées, constituent une menace pour la population civile longtemps après le règlement d'un conflit et sont, de ce fait, interdites par la communauté internationale.

Plusieurs conventions internationales, ainsi que la législation européenne et les dispositions légales nationales de différents pays définissent les armes controversées en interdisant la fabrication, l'acquisition, le stockage, le transfert et l'utilisation des types d'armes ci-après :

- La convention d'Oslo sur l'interdiction des armes à sous-munitions, signée en 2008 et entrée en vigueur en 2010 (dite « Accord d'Oslo »)



- La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, signée en 1997 et entrée en vigueur en 1999 (dite « Convention d'Ottawa »)
- Le Protocole de Genève de 1925 et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques, signés en 1972 et entrés en vigueur en 1975
- La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur la destruction de ces armes, signée en 1993 et 1997 (dite « Convention sur les armes chimiques »)
- Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, signé en 1968 et entré en vigueur en 1970, y compris le Protocole additionnel de 1998 et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de 2017

En conséquence, les armes suivantes sont considérées comme controversées au sens de la politique d'exclusion du groupe Flossbach von Storch :

- Armes à sous-munitions
- Mines antipersonnel/mines terrestres
- Armes chimiques, biologiques et nucléaires
- Armes aveuglantes
- Uranium enrichi
- Bombes incendiaires

Production et/ou distribution d'armements

Les armements comprennent les systèmes d'armes, les composants et les systèmes et services de soutien qui sont principalement ou exclusivement destinés à un usage militaire. Les biens à double usage, qui peuvent être utilisés dans le domaine civil comme militaire, ne font pas partie de cette catégorie.

Extraction et/ou distribution du charbon

L'exclusion couvre l'extraction et/ou la distribution de charbon thermique (charbon de centrales électriques), y compris le lignite, le charbon bitumineux, le charbon anthracite et le charbon de chauffage. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est issu de la production d'électricité à partir de charbon, du charbon métallurgique et/ou du commerce interne de charbon ne font pas partie de cette catégorie.

Principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU)

Les principes du PMNU sont les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies qui rentrent dans les catégories des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la prévention de la corruption ainsi que des objectifs de développement durable (ODD). Le Pacte mondial des Nations Unies ou d'autres organisations équivalentes ne tiennent pas de registre officiel indiquant si et dans



quelle mesure une entreprise viole les principes. Les entreprises peuvent signer les principes du PMNU et néanmoins présenter des infractions.

Afin de satisfaire à l'exigence d'exclusion relative aux « violations graves du PMNU sans perspective positive », une analyse interne permet d'évaluer dans quelle mesure une entreprise enfreint les principes du PMNU en ce qui concerne les controverses et d'évaluer s'il existe une perspective positive.

Si des infractions graves sont constatées dans une entreprise, une analyse plus approfondie des accusations est effectuée et un processus d'appropriation active est lancé. L'accent est mis sur les efforts réalisés par l'entreprise pour améliorer la situation. S'il n'y a pas de perspective d'améliorer les circonstances ayant conduit à l'infraction grave, l'entreprise sera exclue de l'univers d'investissement ou un désinvestissement aura lieu.

- Sont considérés comme des violations graves des principes du PMNU les incidents avérés qui ont déjà causé des dommages importants, voire irréparables, à l'homme et/ou à la nature et/ou qui comportent un risque important de tels dommages.
- Une perspective est positive lorsque la Société cherche à obtenir des éclaircissements et que des mesures (initiales) ont été annoncées ou initiées pour résoudre les incidents.

En outre, les analyses et évaluations du MSCI-ESG-Research sur les violations du PMNU sont évaluées. Ces dernières peuvent fournir des indices utiles sur les controverses et les événements ad hoc critiques, mais ils ne remplacent pas leur propre analyse.

2.3 Caractéristiques spéciales

Les compartiments Flossbach von Storch Foundation Growth et Flossbach von Storch Foundation Defensive reflètent un consensus plus large de valeurs au sens non lucratif. La politique d'investissement définit d'autres catégories d'entreprises dans lesquelles aucun investissement n'est autorisé.

Les caractéristiques particulières d'autres fonds d'investissement spécifiques sont disponibles dans les prospectus respectifs et sont publiées sur les sites Internet respectifs du groupe Flossbach von Storch, à l'adresse www.fvsinvest.lu et à l'adresse www.flossbachvonstorch.de.

La composition des fonds spéciaux et des mandats gérés par Flossbach von Storch peut être adaptée aux critères de durabilité des clients. Les normes éthiques sont donc conçues de manière individuelle. Les approches de listes négatives complémentaires sont alors généralement basées sur l'exclusion de certains titres, secteurs ou même pays. De même, la déclaration et/ou l'identification de caractéristiques spécifiques, telles que l'empreinte carbone, peuvent être fournis au niveau du Mandat.

2.4 Sources de données et méthodologie

Sources de données



Les données de recherche MSCI-ESG sont utilisées pour créer et évaluer les critères d'exclusion appliqués. En ce qui concerne l'exclusion des armes controversées, une liste d'exclusion est également déposée et examinée sur la base des données de recherche MSCI-ESG, des critères énumérés dans la section « suivi des caractéristiques écologiques et sociales » et en incluant la liste d'exclusion du fonds souverain norvégien (Statens pensjonsfond).

Le critère d'exclusion des violations graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sans perspective positive est déterminé par une évaluation interne dans le cadre de l'analyse ESG. Les données de recherche MSCI-ESG sont utilisées à des fins de vérification et de comparaison.

Les exclusions relatives aux émetteurs gouvernementaux sont basées sur la notation actuelle de l'indice Freedom House, appelé « Global Freedom Status ».

Méthodologie relative aux données

Pour l'exclusion des armes controversées et nucléaires, les participations minoritaires sont également pris en compte, de sorte que les participations et les actionnaires à partir de 20 % de propriété obtiennent l'évaluation de la filiale.

Pour les exclusions relatives aux armements, au tabac, au charbon et, le cas échéant, à l'alcool et aux jeux de hasard, les participations multiples et les actionnaires de contrôle sont ajoutés, de sorte que les participations et les actionnaires à partir de 50 % reçoivent l'évaluation de la filiale.



2.5 Surveillance

Le respect des critères d'exclusion est contrôlé à la fois avant la négociation (avant l'exécution d'un ordre) et après la négociation (après l'exécution d'un ordre) au moyen de règles de conformité d'investissement. Les seuils de conformité et de chiffre d'affaires sont surveillés sur la base de données de recherche ESG externes (données de recherche MSCI ESG) et d'analyses internes.

Les principes du Pacte mondial des Nations Unies ne sont pas une norme certifiée ou un instrument réglementaire, de sorte que l'Initiative du Pacte mondial des Nations Unies ne dresse pas une liste des entreprises qui enfreignent les principes et n'indique pas quel est le niveau de ces violations. Afin de respecter l'exclusion obligatoire en cas de violations graves des principes du PMNU, le suivi et l'évaluation des violations graves sont effectués dans le cadre de l'analyse ESG interne. Seules les entreprises qui n'ont pas une perspective positive face aux violations identifiées comme graves sont exclues, selon l'analyse ESG interne. À des fins de vérification, les données de MSCI sont stockées comme source de comparaison dans le système de gestion de portefeuille. Si MSCI désigne une entreprise comme un « Fail » (échec) en raison de violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, l'équipe d'analystes ESG doit fournir une analyse détaillée des incidents et une justification à la gestion des risques dans le cas où Flossbach von Storch parvient à une classification différente des incidents.

Si l'analyse interne prouve l'existence de « violations graves sans perspective positive », l'investissement doit être vendu dans le respect de la marque d'une manière favorable au marché ou l'entreprise doit être exclue.

Afin de surveiller l'exclusion des émetteurs souverains considérés comme « non libres » selon l'indice de Freedom House, on se réfère toujours à l'évaluation actuelle de ce que l'on appelle le Global Freedom Status, qui est en principe actualisé chaque année.

Le critère d'exclusion relatif aux « armes controversées » est également contrôlé sur la base des données MSCI. En outre, une comparaison mensuelle est effectuée avec la liste d'exclusion correspondante du fonds souverain norvégien (Statens pensjonsfond).

3 REVISION DE LA POLITIQUE D'EXCLUSION

La politique d'exclusion fait l'objet d'un examen régulier et est mise à jour, le cas échéant, en fonction de l'évolution de l'activité commerciale et des ajustements apportés aux stratégies de mise en œuvre des critères et des risques de durabilité. La version actuelle de la politique en matière de durabilité est publiée sur le site Internet de FvS Invest S.A. www.fvinvest.lu (ou les sites Internet nationaux du groupe Flossbach von Storch) et celui de Flossbach von Storch AG www.flossbachvonstorch.de/en/.

